



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 12 DU SAMEDI 09/11/2024

Réunion du 4 novembre 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (Seniors) ou finales de la Coupe de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors, avant le 31 décembre, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finale de la Coupe de la Loire.

COURRIERS RECUS

Roanne Portugais : vous êtes dans le tirage des 32^{ème} de finale.

Se. Côte Chaude : demande de jouer ses matchs le samedi soir à domicile, en D3 Poule D, à 18h. : demander l'accord aux clubs adverses.

Chateauneuf : changement d'horaire en D4 Poule F pour le 9 novembre.

St Christo Marcenod : le match de D3 Poule D du 3 novembre se jouera bien le dimanche à 14h30.

Sud Forez Luriecquois : changement de terrain et horaire en D5 Poule D pour le 10 novembre.

Pays de Coise : en D5 Poule D, le terrain de Coise est un synthétique.

St Paul en Jarez : changement d'horaire en D2 Poule A du 10 novembre ; changement de date et heure en D5 Poule E du 10 novembre.

M. LEBLANC Raphaël (arbitre) : erreur de résultat en D1 le 3 novembre.

RAPPEL AUX CLUBS

- Art 45.3 : En cas d'arrêté municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32^{ème} de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.

NOTE AUX CLUBS

Les clubs de la D5 Poule D sont priés de noter que le terrain de Coise (Pays de Coise) est en synthétique.